



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NUMÉRO 2024-001

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir qui aura lieu le lundi 11 mars 2024 à 19h30, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir (Québec), le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 3 927 719 / 852, chemin de l'Île Grandbois / Zone agricole A-10

Demande numéro 2024-001, faite le 19 décembre 2023, par M. Alain Doucet propriétaire du lot 3 927 719 situé au 852, chemin de l'Île Grandbois, ayant pour effet de permettre la construction d'un garage isolé et un abri d'auto attenant d'une superficie totale de 151.67 m² et d'une hauteur de 7.36 m. alors que l'article 7.2.4 du Règlement de zonage 139-2015 limite la superficie maximale à 120 m² et la hauteur à 6 m sans dépasser 80% de la hauteur du bâtiment principal.

Toute personne intéressée pourra, avant que le conseil ne prenne sa décision sur cette demande, transmettre ses commentaires par écrit avant le 6 mars 2024 16h00 à la Municipalité de Saint-Casimir 220, boulevard de la Montagne Saint-Casimir, QC G0A 3L0 ou par courriel à : rene.savard@saint-casimir.com

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, ce 30e jour de janvier 2024

René Savard
Directeur général et greffier-trésorier